

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: **Spray céramique**

(suite de la page 4)

- Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
- Température d'inflammation:	Non déterminé.
- Température de décomposition:	Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives:	Non déterminé.
- Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %
- Densité à 20 °C:	0,73 g/cm ³
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Taux d'évaporation:	Non applicable.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
- Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
- Teneur en solvants:	
VOCV (CH)	91,09 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	2.193 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	mg/l (Skeletoema costatum)
	LC50/4 h	34 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: **Spray céramique**

(suite de la page 5)

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

67-64-1 acétone

IC50	20.000 mg/l (lapin)
LC50/96 h	7.500 mg/l (Leuciscus idus (Aland))
	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
EC50	8.300 mg/l (LEPOMUS MACROCHIRUS) (96h)
	7.500 mg/l (Selenastrum capricornutum) (96h)
EC50	>100 mg/l (daphnia) (48h)
LC 50	20.000 mg/l (lapin)
LC50	12.600 mg/l (daphnia)
NOEC	1.700 mg/l (Pseudomonas putida)
NOEC	4.740 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

74-98-6 propane

EC50	7,71 mg/l (ALGAE) (96h)
LC50	27,98 mg/l (fish) (96h)

106-97-8 butane

EC50	7,71 mg/l (ALGAE) (96h)
LC 50	27,98 mg/l (fish) (96h)

78-93-3 butanone

LC50	2.990 mg/l (Pimephales promelas) (96h; OECD 203)
EC50	1.972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h; OECD 201)
EC50	308 mg/l (Daphnia magna) (48h; OECD 202)
EC0	1.150 mg/l (Pseudomonas putida) (16h; DIN 38412)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT:

Non applicable.

- vPvB:

Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Catalogue européen des déchets

15 01 04	emballages métalliques
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA

UN1950

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR

1950 AÉROSOLS

- IMDG

AEROSOLS

- IATA

AEROSOLS, inflammable

(suite page 7)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: **Spray céramique**

(suite de la page 6)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 2 5F Gaz.
- Étiquette 2.1

- IMDG, IATA



- Class 2.1
- Label 2.1

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Indice Kemler: Attention: Gaz.

- No EMS: -

- Stowage Code F-D,S-U

- Segregation Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For

AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE

AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for

class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS

with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of

class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate

subdivision of class 2.

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention

Marpol et au recueil IBC Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- ADR

- Quantités limitées (LQ) 1L

- Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

- Catégorie de transport 2

- Code de restriction en tunnels D

- IMDG

- Limited quantities (LQ) 1L

- Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

- "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées -

ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE

XVII Conditions de limitation: 3

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer.

- Classement des liquides pouvant polluer les

eaux: classe B (Classification propre)

(suite page 8)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: **Spray céramique**

(suite de la page 7)

- **VOCV (CH)** 91,09 %
 - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Service établissant la fiche technique:

Technical Documentation

- Contact:

Technical Documentation

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- Sources

Internet:
 - www.echa.europa.eu
 - www.baua.de
 IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:
 - www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp
 - www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR-CH